



Nos réf. : Etudes/eg.gpd.pr.fm.sa/26.07  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
☎ 04 66 87 99 16  
[urbanisme@gard.cci.fr](mailto:urbanisme@gard.cci.fr)

Monsieur Eddy Valadier  
Maire  
Mairie  
10 place Jean Jaurès  
30800 Saint-Gilles

Dest.	CAB
Copies :	DGSt DGS
P/info/Elus :	Maire

Nîmes, le 6 mars 2026

Objet :  
Révision générale du PLU de Saint-Gilles

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 18 décembre 2025 concernant la révision générale du PLU de Saint-Gilles. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous relevons que le développement économique constitue un axe central du projet, notamment au sein de l'axe n°2 « Développer l'activité économique » du PADD. Le projet de PLU confirme pleinement le rôle structurant de la commune dans le développement économique du sud du département, en cohérence avec les orientations du SCoT Sud Gard. Saint-Gilles bénéficie en effet d'atouts majeurs, tant en matière de foncier économique que d'équipements structurants, parmi lesquels le port de plaisance et l'aéroport, qui contribuent de manière significative à son attractivité.

Concernant le foncier économique, le confortement de la zone aéroportuaire, la création, la finalisation de la ZAC Mitra et la création d'une zone d'activités communautaire, constituent un levier stratégique. Ces zones favorisent le maintien, le développement et l'accueil d'entreprises et permettent de tirer parti de l'attractivité de l'aéroport.

Nous saluons dans ce sens, les ambitions affichées de requalification des zones d'activités existantes, d'amélioration des accès, des réseaux et de la qualité paysagère, ainsi que les actions envisagées pour renforcer l'accueil des PME et favoriser la mixité économique (industrie, artisanat, services, commerce de gros) dans les secteurs adaptés.

Les objectifs de soutien au commerce de proximité, combinés au renouvellement urbain du bâti, témoignent d'une politique volontariste en la matière. Le réaménagement des espaces publics et la valorisation des atouts touristiques (abbatiale, port de plaisance), représentent un ensemble de mesures cohérentes et favorables au dynamisme commercial. Cet appui au commerce se traduit également par l'implication de la commune dans des dispositifs complémentaires, tels que « Petites Villes de Demain », qui dépassent le seul cadre du PLU.

.../...

Par ailleurs, le tourisme apparaît comme un levier important pour le développement économique local. Les opérations inscrites dans les OAP — extension du port de plaisance, aménagements liés à la ViaRhôna, valorisation de l'abbatiale inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité — constituent autant de projets structurants susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire et d'accroître les retombées économiques pour les entreprises locales (restauration, hôtellerie, commerces, services).

Ainsi, les mesures présentées dans le cadre de cette révision générale s'inscrivent clairement dans une stratégie visant à soutenir l'économie et les entreprises tout en confortant d'autres filières qui contribuent au rayonnement économique de la commune.

**Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard est favorable au projet de révision générale du PLU de la commune de Saint-Gilles.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Éric Giraudier  
Président

